

COORACE

COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire,

rassemble 500 entreprises, principalement des secteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des services à la personne (SAP).

Ces entreprises partagent la vision d'une société dans laquelle chacun et chacune peut construire sa place en tant que citoyen-ne et acteur-trice des échanges économiques et sociaux. Pour **COORACE**, la formation est un levier de développement incontournable. La fédération a ainsi développé une offre de services complète pour accompagner ses entreprises adhérentes dans le déploiement de la formation professionnelle.

Plus de
500
entreprises
adhérentes

Plus de
60
formations
proposées
1 000
stagiaires
formé-e-s
chaque année

COORACE Formation

Créé en 1999 pour soutenir et outiller la professionnalisation des acteurs et actrices de l'insertion par l'activité économique (IAE), **COORACE Formation** intervient aujourd'hui plus largement auprès des entreprises solidaires sur l'ensemble du territoire national. COORACE Formation a développé, avec des formateurs et formatrices engagé-e-s et expert-e-s dans le domaine de l'insertion et de l'ESS, une pédagogie originale et pragmatique directement ancrée dans la réalité du terrain.

AGEFOS PME

AGEFOS PME, 1^{er} réseau gestionnaire des fonds de la formation professionnelle en France, couvre près de 370 000 entreprises, dont 88 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, et plus de 5 600 000 salariés au plus près des enjeux de chaque territoire.

1 300 collaborateurs accompagnent les entreprises pour la formation et l'emploi de leurs salariés. AGEFOS PME agit auprès des entreprises adhérentes, dont 50 branches ou secteurs professionnels, pour simplifier la formation et l'emploi, conseiller et informer les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier, mutualiser les moyens disponibles au service de la formation des salariés et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour aider l'investissement formation des TPE-PME.

Plus de
370 000
entreprises
adhérentes

88 %
de moins
de 10 salariés

Accord Groupe COORACE-AGEFOS PME

Favoriser l'accès
à la formation professionnelle
continue et sécuriser les
parcours professionnels





Plus de
230
entreprises
adhérentes

Plus de
20
formations
prioritaires
renouvelées
chaque année

L'Accord Groupe COORACE-AGEFOS PME, renouvelé en 2012, définit le partenariat historique entre ces deux organisations en matière de politique formation. Dans le cadre de ce partenariat, une partie de la contribution « plan de formation » versée par les entreprises adhérentes est **mutualisée** pour leur permettre de bénéficier d'une offre de formation **spécifique**. De plus, elles bénéficient de **fonds complémentaires négociés au niveau national**.

Les fonds mutualisés

L'utilisation des fonds mutualisés

- > **Les formations « prioritaires »**
Elles constituent une offre de formation spécifique, construite par COORACE en accord avec AGEFOS PME, avec une prise en charge allant jusqu'à 100 % des frais pédagogiques.
- > **Les appels à projets « Fonds Mutualisés Solidaires » (annuels ou bi-annuels)**
Exclusivement à destination de la formation des salarié-e-s en parcours

Les critères d'utilisation de ces fonds sont le reflet des valeurs et du projet portés collectivement par les entreprises du réseau COORACE.

Ils répondent par ailleurs au principe de solidarité porté par ce réseau afin de permettre à un maximum d'entreprises et de salarié-e-s de bénéficier de ces fonds.

La contribution des entreprises adhérentes aux fonds mutualisés

- > **50 % de la contribution « plan de formation »**
(les 50 % restants demeurent à la disposition de l'entreprise et sont gérés selon les critères régionaux « interprofessionnels »)
- > **100 % de la contribution au titre de la « professionnalisation »**

Plus de
1 700
stagiaires
formé-e-s
en 2012

Dont
1 100
salarié-e-s
en parcours

Pourquoi adhérer ?

Des fonds supplémentaires pour vos projets de formation

- > **Un budget annuel dé plafonné**
pour le financement des formations dites « prioritaires » des salarié-e-s et des bénévoles
- > **Des appels à projets « Fonds Mutualisés Solidaires »**
pour cofinancer des actions de formation au bénéfice des salarié-e-s en parcours
- > **Des fonds complémentaires**
exceptionnels négociés au niveau national (subventions, fléchage spécifique des fonds FPSPP, etc.)

Des services en plus

- > **Un service de proximité renforcé**
grâce à un conseiller AGEFOS PME attiré pour toute entreprise, indépendamment de sa taille
- > **Un accompagnement spécifique de COORACE sur le montage des vos projets**
avec un service formation à votre disposition pour vous renseigner et vous fournir des outils adaptés
- > **Une gestion centralisée et simplifiée des demandes de prise en charge pour les formations « prioritaires »**
avec un document unique servant à la fois de bulletin d'inscription aux formations et de demande de gestion d'action (DGA)
- > **Un comité technique de suivi (CTS) national**
mandaté par le Conseil d'Administration national de COORACE pour piloter, gérer les fonds et traiter les dysfonctionnements éventuels



Qui peut adhérer ?

Toute entreprise agissant dans le champ de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, ne relevant d'aucune convention collective particulière.

! le rattachement à l'Accord Groupe COORACE-AGEFOS PME est volontaire et non lié à l'adhésion à la fédération COORACE.

Comment adhérer ?

- **Au moment du versement de vos contributions « Plan de formation » et « Professionnalisation », en précisant sur vos bulletins de versement à AGEFOS PME « Adhésion à l'Accord Groupe COORACE-AGEFOS PME »**
- **En versant votre contribution « plan de formation » majorée selon les termes de l'Accord Groupe (1,2 % de la masse salariale brute)**



L'adhésion se fait pour 3 ans afin de garantir à toutes les entreprises adhérentes un bénéfice réel et durable.